

# État des lieux 2014 et perspectives des finances et de la fiscalité des communes de Rennes Métropole

L'analyse des comptes des communes de Rennes Métropole en 2014 est intéressante à plusieurs titres.

Tout d'abord localement, 2014 est l'année qui précède le passage en Métropole de Rennes Métropole et la prise de compétences nouvelles. Le transfert de compétence des communes à Rennes Métropole (voirie, éclairage public, PLU...), s'il est totalement compensé via les attributions de compensation, aura toutefois un impact sur la structure des comptes des communes qui rendra sans doute plus difficile l'analyse sur série longue.

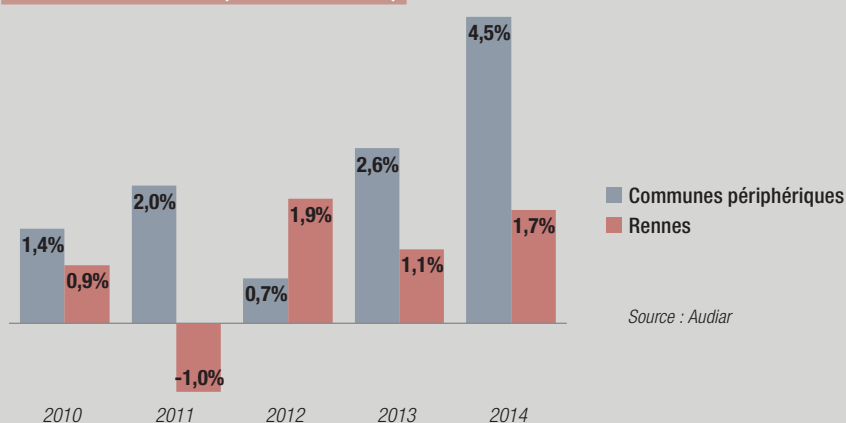
D'autre part, 2014 est la première année d'un processus de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) avec la mise en place de la contribution des communes au redressement des comptes publics de l'État.

## DES DÉPENSES EN HAUSSE EN 2014

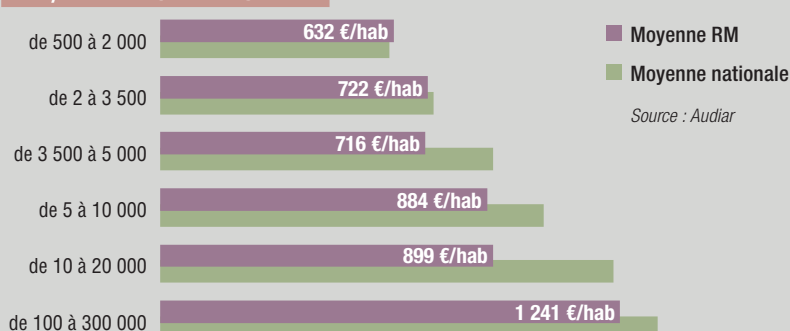
Les dépenses réelles de fonctionnement des communes de Rennes Métropole s'élèvent à 440 millions d'€ en 2014 dont 60 % pour la ville de Rennes. Le montant par habitant est de 823 €/hab en moyenne dans les communes périphériques et de 1 241 €/hab à Rennes.

Contrairement au ralentissement enregistré au niveau national dans les communes (+ 1,6 % en 2014 contre + 2,9 % en 2013), les dépenses progressent en moyenne au niveau local, particulièrement dans les communes périphériques (+ 4,5 %). Entre 2009 et 2014, celles-ci ont progressé de + 2,5 %/an en volume en moyenne dans les communes périphériques et de + 0,9 % à Rennes.

### ÉVOLUTION DES DRF (EN € CONSTANT)



### DFR/HAB EN 2014 PAR STRATE

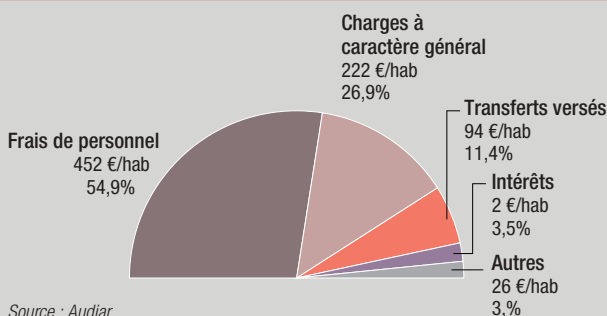


## FORTE HAUSSE DES FRAIS DE PERSONNEL ET DES TRANSFERTS

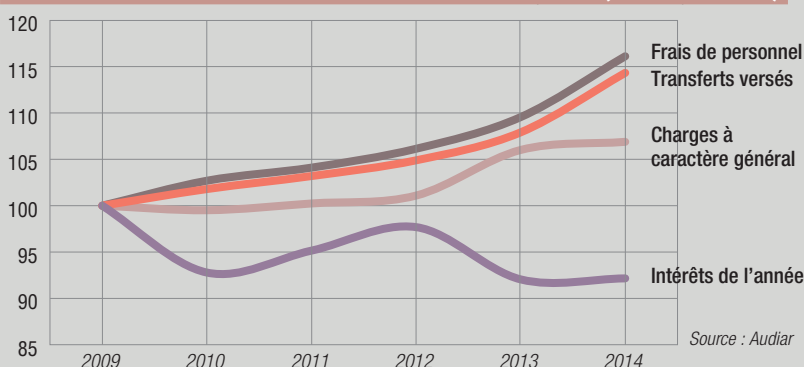
La croissance des dépenses de personnel, premier poste de dépense (55 %) explique en grande partie (70 %) la hausse des dépenses de fonctionnement dans les communes hors Rennes. Les frais de personnel progressent, en volume, de 6 % en 2014 (contre 3,2 % en 2013) en moyenne dans les communes périphériques, et de 3,6 % dans la ville-centre (+ 1,8 % en 2013) contre une hausse moyenne de 4 % au niveau national. Cette hausse s'explique par des éléments nationaux :

- le relèvement du taux de la contribution « employeur » due à la CNRACL<sup>1</sup> (passé de 28,85 % à 30,40% au 01/01/2014) ;
- à la revalorisation de la grille indiciaire pour les agents des catégories C et B au 1/02/2014 ;
- à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. 22 communes de Rennes Métropole sur 43 ont mis en place la semaine de 4,5 jours dès 2013, 2014 est donc une année pleine pour la réforme.

### RÉPARTITION EN 2014 DES DRF DANS LES COMMUNES HORS RENNES



### ÉVOLUTION DES DRF DANS LES COMMUNES HORS RENNES (EN € CONSTANT)



Les charges à caractère général (travaux, fournitures et services extérieurs), 2<sup>ème</sup> poste de dépenses, sont relativement maîtrisées en 2014. Elles sont en baisse sur la ville-centre (- 4,8 % en volume) et en croissance modérée en moyenne dans les communes périphériques (+ 0,8 %). On rejoint ainsi l'évolution nationale (- 2,0 %) liée notamment à l'évolution relativement faible des prix en 2014, en particulier en matière d'énergie qui représente une part importante des achats.

Les transferts versés ont enregistré une forte progression en 2014 (+ 6,0 % en moyenne dans les communes périphériques, + 3,5 % à Rennes), dans les mêmes proportions que les frais de personnel.

Les intérêts de la dette sont en baisse pour la seconde année consécutive et de manière importante (- 18 % en 2014 après - 13,4 % en 2013) dans la ville-centre et stables (+ 0,1 %) en moyenne dans les communes périphériques (après une baisse en 2013).

Au niveau national, les premières tendances pour 2015 indiquent que les frais de personnel, malgré les premières mesures mises en place, resteraient le poste le plus dynamique même si moindre qu'en 2014. Cette hausse serait, comme en 2014, liée aux effets des mesures qui s'imposent à elles : hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL (+ 0,1 point au 01/01/2015), revalorisation des bas salaires ainsi que l'effet année pleine de la réforme des rythmes scolaires. D'autre part, les charges à caractère général resteraient stables grâce notamment à une évolution des prix quasi nulle en 2015.

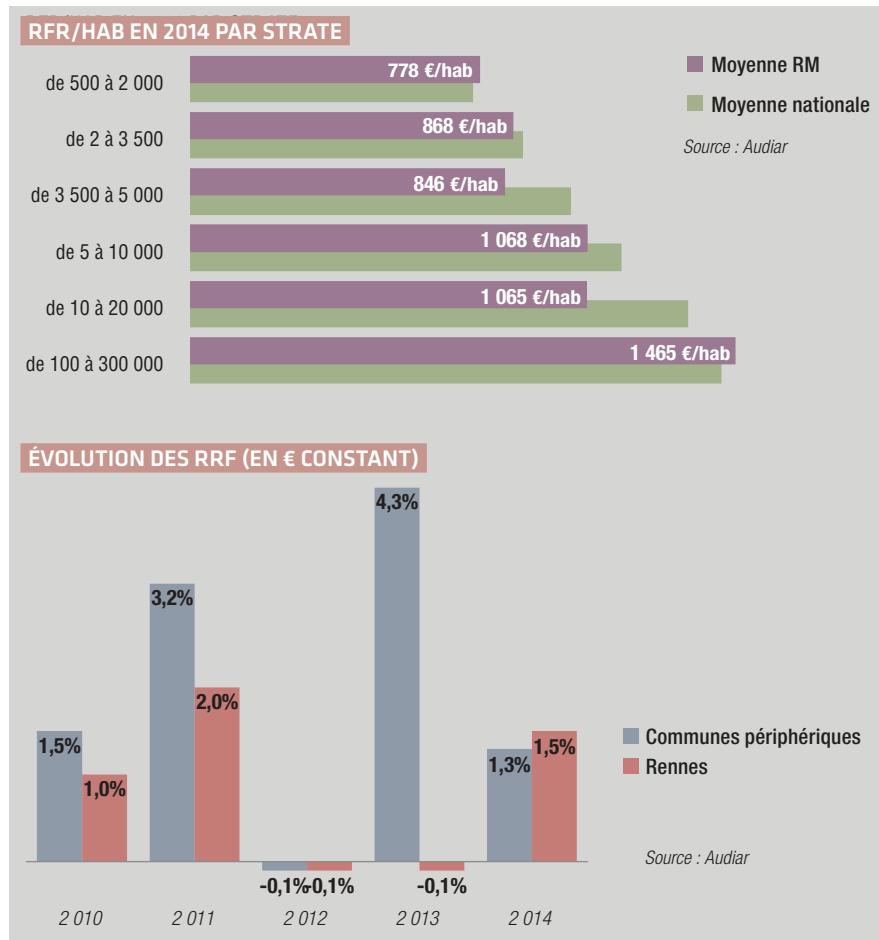
<sup>1</sup> Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

## RETOUR À UNE CROISSANCE MODÉRÉE DES RECETTES EN 2014

Les recettes réelles de fonctionnement des 43 communes de Rennes Métropole s'élèvent à 522 millions d'€ en 2014, soit 1 226 €/hab : 984 €/hab en moyenne dans les communes périphériques, 1 465 €/hab à Rennes. L'année 2014 est marquée par un retour à une croissance modérée : + 1,3 % dans les communes périphériques après une forte croissance en 2013 et + 1,5 % à Rennes après une année 2013 stable. Entre 2009 et 2014, elles ont progressé de + 2,2 %/an en volume entre 2009 et 2014 en moyenne dans les communes périphériques et de + 0,8 % à Rennes.

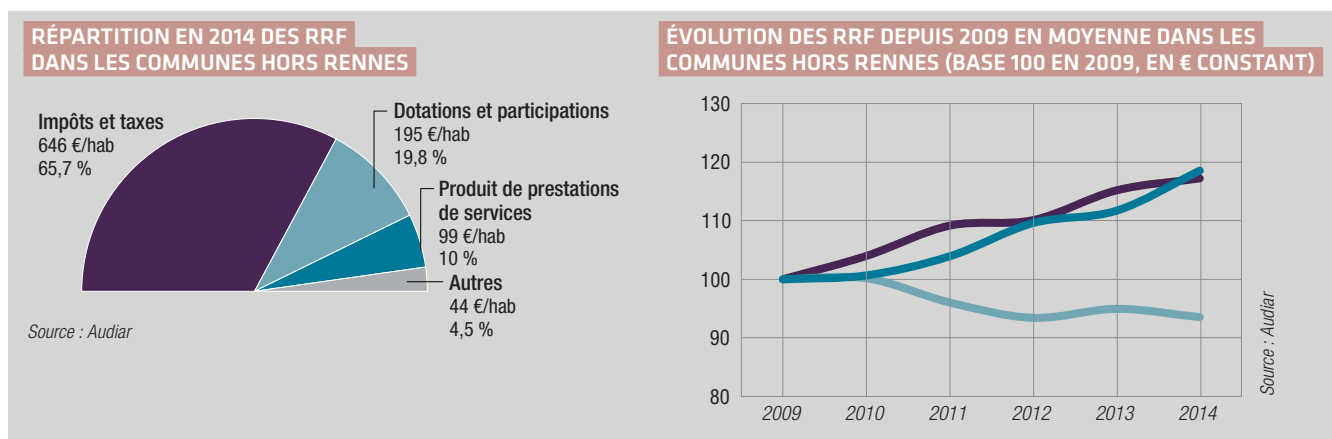
## FAIBLE PROGRESSION DES IMPÔTS ET TAXES ET POURSUITE DE LA BAISSÉ DE LA DGF EN 2014

Les impôts et taxes enregistrent une croissance modérée en 2014 : + 0,6 % à Rennes et + 1,8 % en moyenne dans les communes périphériques, qui s'explique notamment par :  
 – une moindre croissance des contributions directes 3 taxes qui représentent plus des 2/3 de ces recettes : + 1,2 % à Rennes contre + 2,1 % en 2013 et + 2,4 % en moyenne dans les communes périphériques contre + 4,9 % en 2013 ;  
 – reprise de la progression des DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux) de + 1 % en 2014 après la baisse enregistrée en 2013. Ces droits de mutation s'élèvent à 12,8 M€ soit 4 % des impôts et taxes en 2014 ;  
 – comme en 2013, Rennes Métropole est bénéficiaire du FPIC en 2014 pour un montant de 6,7M€ d'euros dont 4 millions sont reversés aux communes membres, soit 2 fois plus qu'en 2013.



Les dotations et participations sont en baisse de 1,5 % en moyenne dans les communes périphériques et sont stables à Rennes après cinq années de baisse. La DGF a diminué de 4,9 % en moyenne dans les communes périphériques entre 2013 et 2014 et de 3,2 % à Rennes. Cette baisse est très variable d'une commune à l'autre : de 3 % à - 11 % mais seules 4 communes ont vu leur DGF augmenté entre 2013 et 2014. En 2014, première année de mise en place, la contribution au redressement des finances publiques s'élève pour l'ensemble des com-

munes de Rennes Métropole à 3,7 millions d'euros (soit 0,75 % des RRF de chacune des communes). Cette contribution correspond à une baisse de 4 % des dotations de l'État : - 2,27 M€ à Rennes et - 1,5 M€ dans les communes périphériques. En revanche, les produits de prestations de services sont en hausse de 6 % en moyenne dans les communes périphériques et de 8 % à Rennes.



## BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT DANS LES COMMUNES HORS RENNES

La hausse des dépenses conjuguée à la croissance modérée des recettes entraîne la baisse de l'épargne de gestion. Cette baisse est plus marquée dans les communes périphériques : - 10,8 % en moyenne après la forte hausse enregistrée en 2013 (+ 9 %). En 2014, l'épargne de gestion est en baisse dans les ¾ des communes. En revanche dans la ville-centre, les dépenses ayant progressé moins vite, l'épargne de gestion est en très légère baisse (- 0,6 %) après deux années de baisse plus marquée (- 7,5 %).

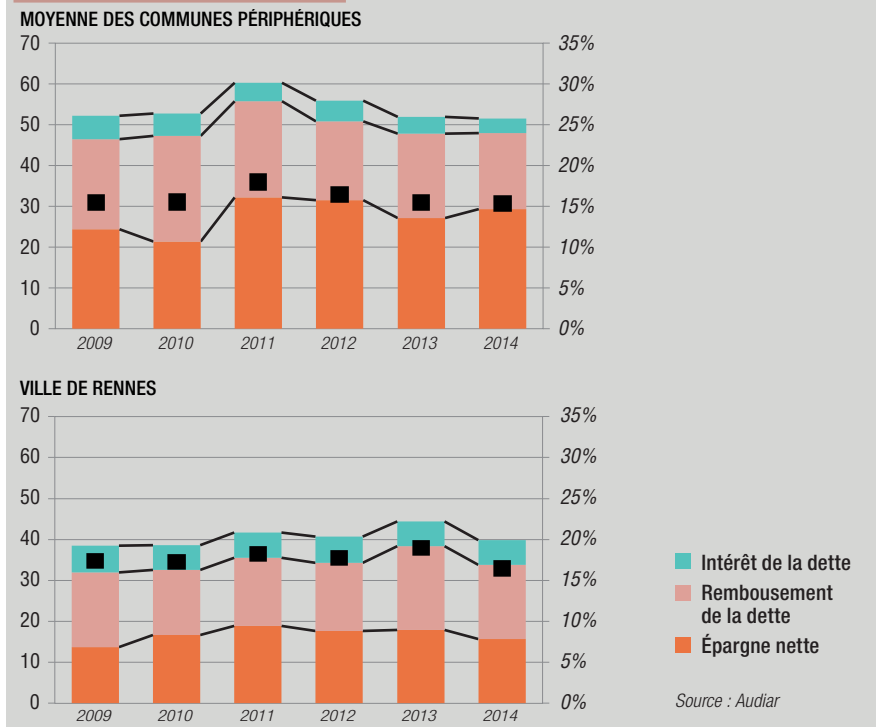
Le montant du remboursement de la dette est en baisse de 10 % en 2014 à la fois, dans la ville-centre et en moyenne dans les communes périphériques. Celui-ci s'élève à 18M€ en 2014 dans la ville-centre comme dans l'ensemble des communes périphériques, soit un niveau équivalent à 87€/hab.

En revanche, les intérêts de la dette sont en baisse pour la seconde année consécutive de 13 % dans la ville centre alors qu'ils sont en légère hausse en moyenne dans les communes périphériques. Ils s'élèvent à 3,5M€ à Rennes et à 6 M€ dans l'ensemble des communes périphériques, soit 17€/hab à Rennes contre 29€/hab en moyenne dans les autres communes.

Après paiement des intérêts et du remboursement de la dette, l'épargne nette c'est-à-dire ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les nouveaux équipements s'élève à 45 M€ : 15,6 M€ pour l'ensemble des communes périphériques et 29M€ pour Rennes. Cette épargne nette est en baisse de 12 % en 2014 en moyenne dans les communes périphériques alors qu'elle progresse de 8 % dans la ville-centre.

Ainsi, le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à l'investissement est

### LES NIVEAUX D'ÉPARGNE DES COMMUNES (EN M€ CONSTANT) ET TAUX D'AUTOFINANCEMENT



en baisse en moyenne dans les communes périphériques et est relativement stable dans la ville-centre. En revanche, ce taux est structurellement légèrement supérieur dans les communes périphériques : 16,3 % en moyenne dans les communes périphériques, 15,3 % à Rennes. Mais celui-ci est très variable d'une commune à l'autre : il est supérieur à 25 % dans quatre communes et inférieur à 15 % dans douze communes.

## DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN BAISSÉ DANS LES COMMUNES HORS RENNES

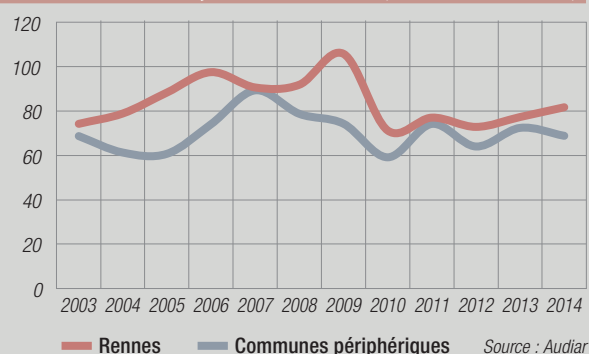
En 2014, les dépenses d'équipement réalisées dans l'ensemble des communes de Rennes

Métropole s'élèvent à 150 millions d'euros dont 55 % pour la ville-centre. Les dépenses d'équipement baissent en moyenne dans les communes périphériques de 5 % en 2014 après une hausse de 13,1 % en 2013. En revanche, dans la ville-centre, les dépenses d'équipement progressent au même rythme que l'année précédente (+ 5,7 %).

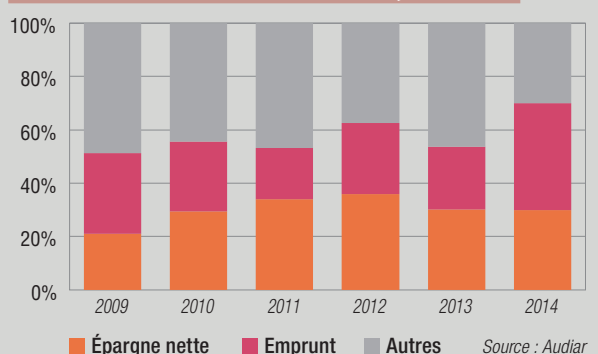
Sur la période 2010-2014, 718 millions d'€ d'opérations d'équipements ont été réalisés par les communes. Ce sont en moyenne 350€/hab chaque année, mais les disparités sont importantes, de 93€/hab à 747€/hab sur la période, soit un écart de 1 à 8.

Ces dépenses d'équipement sont financées à 44 % par les ressources propres des communes, à 15 % par les subventions, à 13 % par le FCTVA et à 27 % par l'emprunt.

### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT (EN M€ CONSTANT)



### LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



## ENDETTEMENT EN HAUSSE EN 2014

Au 31/12/2014, l'encours de la dette des communes de Rennes Métropole s'élève à 356 M€ : 172M€ pour Rennes et 184 M€ pour les communes périphériques. Le montant de la dette par habitant s'élève à 804 €/hab dans la ville-centre et à 872 €/hab en moyenne dans les communes périphériques. Mais cette moyenne cache de nombreuses disparités : de 112 €/hab à 1 844€/hab, soit un écart de 1 à 16.

La dette est globalement en hausse en 2014 dans les communes périphériques (+ 2,9 %) alors qu'elle était en baisse en 2013 (- 4,9 %). Cependant, dans la majorité des communes (31 municipalités) la dette est en baisse. Dans la ville-centre, la dette progresse de 10% en 2014 après trois années consécutives de baisse.

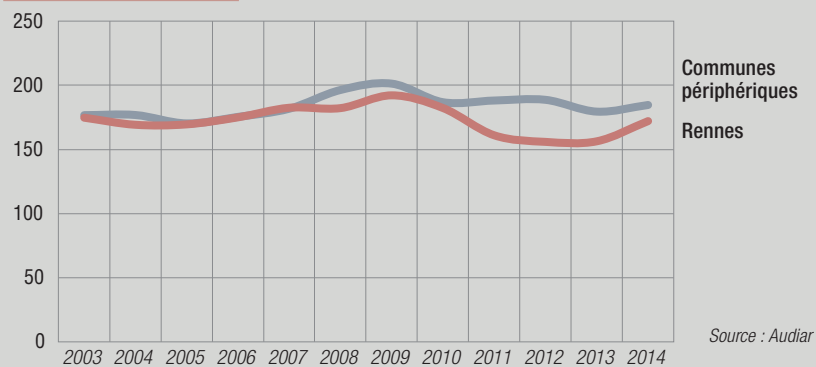
La capacité de désendettement<sup>2</sup>, c'est-à-dire le nombre d'année nécessaire au remboursement de la dette si l'épargne brute était totalement consacrée à rembourser le stock d'emprunts, est en hausse dans les communes périphériques à 5,2 années contre 4,8 années en 2013. La situation se dégrade mais reste à un niveau proche de 5 voire en dessous pour bon nombre d'entre elles (16), niveau jugé comme très satisfaisant. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts. Pour 10 communes, la capacité de désendettement est supérieure à la durée moyenne de leurs emprunts, elles devront donc augmenter leur épargne dans les années à venir.

## HAUSSE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 3 TAXES EN 2015

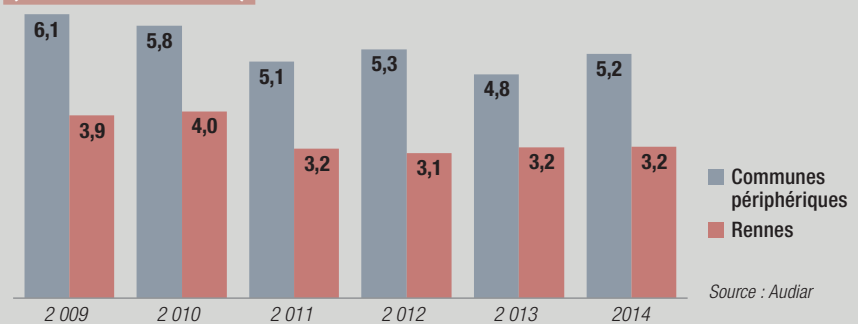
Après une croissance modérée en 2014, les contributions directes progressent fortement en 2015 : + 4,6 % en moyenne dans les communes périphériques, + 2,3 % dans la ville-centre. Cette hausse dans les communes périphériques est liée à 85 % à la croissance des bases et à 15 % à la hausse des taux ménages. Dans la ville-centre, les taux n'ayant pas progressé depuis 2009, la progression du produit est liée exclusivement à la progression des bases fiscales.

<sup>2</sup> La capacité de désendettement est calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2014, elle ne comprend donc pas les nouveaux emprunts contractés en 2014.

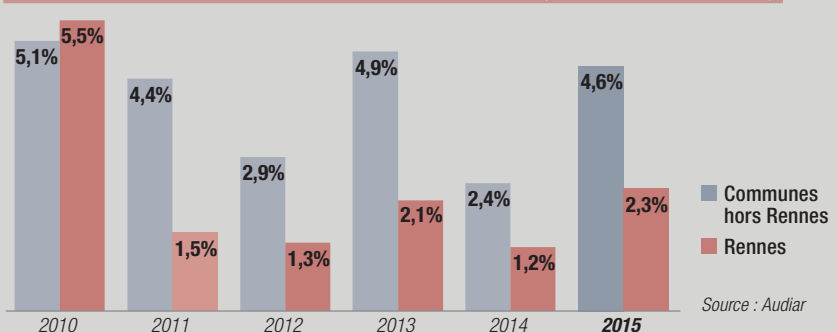
### ENCOURS DE LA DETTE DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLÉ (EN M€, € CONSTANT)



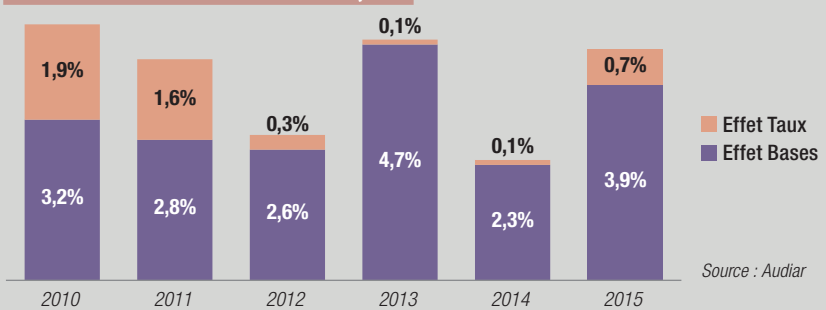
### CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER DE L'ANNÉE (EN NOMBRE D'ANNÉE)



### ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 3 TAXES (EN EUROS CONSTANT)



### RÉPARTITION DE L'ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DANS LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES



Entre 2010 et 2014, les contributions directes ont progressé en moyenne dans les communes périphériques de + 3,6 % par an. Cette progression est liée :

- à 85 % à la croissance des bases et à 15 % à la hausse des taux ;

- à 54 % à la progression de la taxe d'habitation, 30 % du foncier bâti résidentiel payé par les ménages, 16 % du foncier bâti industriel et commercial payé par les entreprises.

## POURSUITE DE LA CROISSANCE DES BASES FISCALES EN 2015

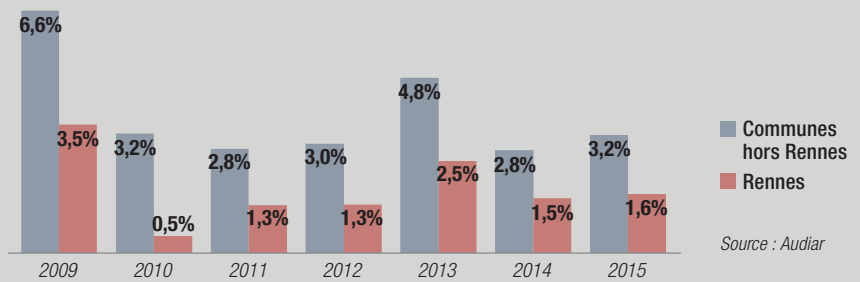
Le dynamisme des bases de taxe d'habitation est lié à la construction neuve, c'est-à-dire aux logements livrés l'année précédente mais aussi au coefficient de revalorisation des valeurs locatives. Celui-ci s'élève à 0,9 % en 2014 et 2015<sup>3</sup> alors même que l'inflation constatée est inférieure (respectivement + 0,4 % et + 0,03 %). Pour 2016, le coefficient de revalorisation décidé est de 1 % alors même que les experts prévoient une très faible inflation.

Entre 2010 et 2014, les bases nettes de taxe d'habitation ont progressé en moyenne de 2,4 % avec cependant des disparités entre communes : pour huit communes, la croissance enregistrée est supérieure à 5 % par an et pour sept autres elle est inférieure à 1,5 % par an.

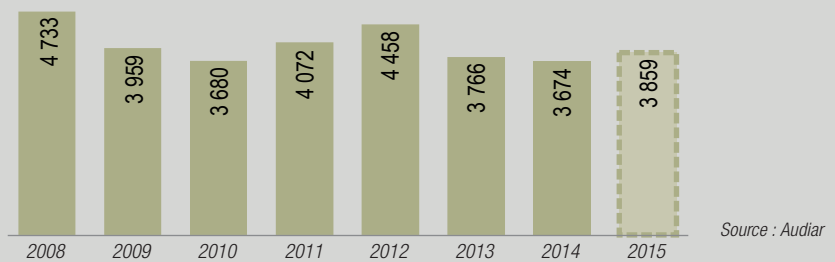
Les bases de taxe d'habitation ont progressé en 2015 de 2,3 % : 3,2 % en moyenne dans les communes hors Rennes et de 1,6 % dans la ville-centre. En 2015, quatorze communes ont voté une hausse des taux de taxe d'habitation contre quatre en 2014 et 6 en 2013.

Compte tenu des livraisons de logements enregistrées en 2015 (3859 logements), on peut s'attendre à une poursuite de la croissance des bases dans les mêmes proportions en 2016. Au-delà, les premiers résultats issus des mises en chantiers et des dépôts de permis de construire indiquent un maintien du niveau de livraison de logements en 2016, et donc une évolution positive des bases fiscales en 2017.

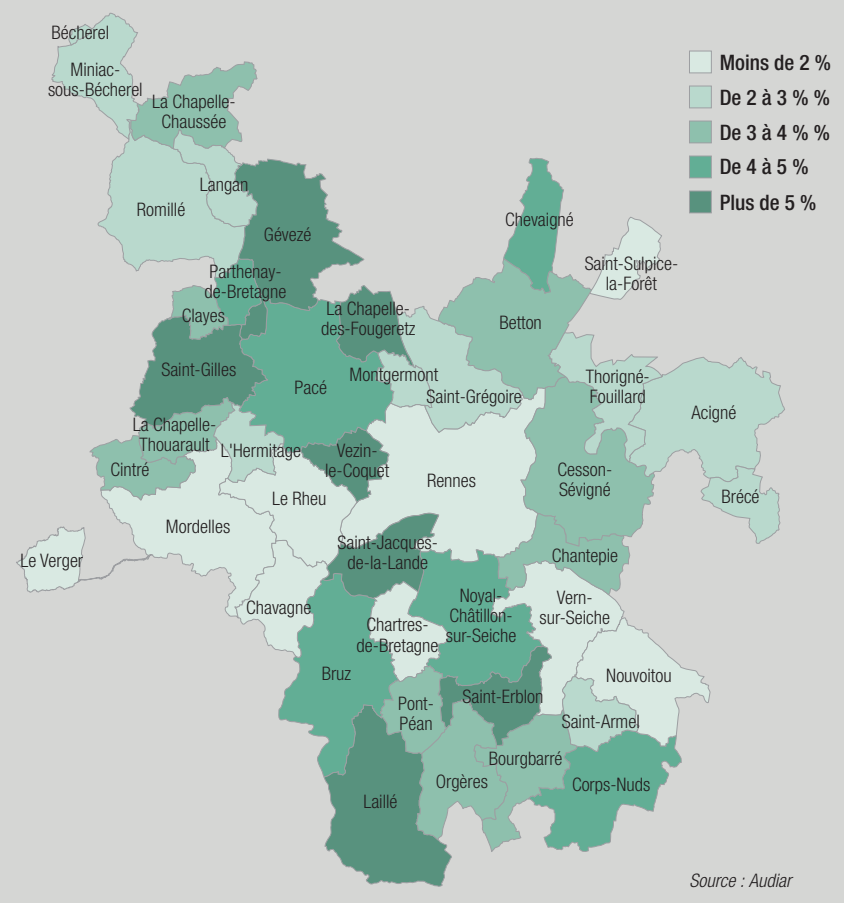
### ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE TAXE D'HABITATION (HORS POLITIQUE D'ABATTEMENT (EN € CONSTANT))



### LIVRAISONS DE LOGEMENTS SUR RENNES MÉTROPOLE



### ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE TAXE D'HABITATION ENTRE 2010 ET 2014

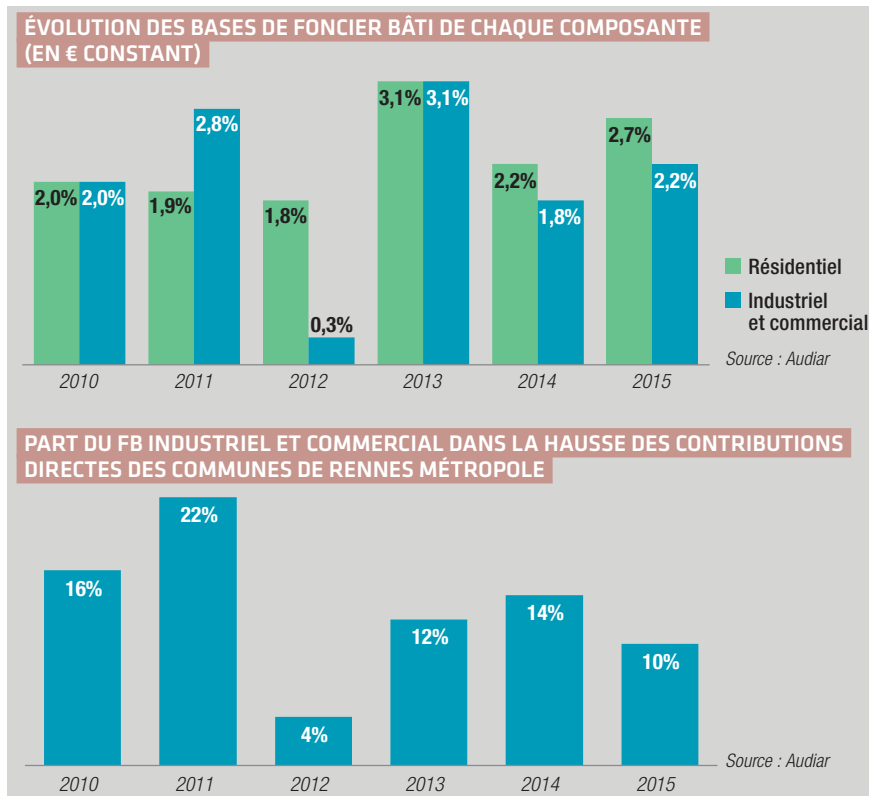


<sup>3</sup> Pour mémoire, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives en 2012 et en 2013 était de + 1,8 %.

## 10 % DE LA HAUSSE DES RECETTES FISCALES ISSUE DES ENTREPRISES

Le produit de foncier bâti représente 47 % des contributions directes 3 taxes des communes de Rennes Métropole.

Les bases nettes de foncier bâti progressent en 2015 de 2,3 %, soit un niveau comparable à la taxe d'habitation : + 3,0 % en moyenne dans les communes périphériques et + 1,6 % dans la ville-centre. Elles sont issues pour les deux tiers des ménages à travers le foncier bâti résidentiel et pour un tiers des entreprises à travers le foncier bâti industriel et commercial. Globalement depuis 2010 comme en 2015, le foncier bâti résidentiel (+ 2,7 % en 2015) est plus dynamique que le foncier bâti industriel et commercial (+ 2,2 % en 2015). Entre 2010 et 2014, les entreprises ont contribué à travers le foncier bâti à 16 % de la hausse des contributions directes. En 2015, c'est 10 % seulement.



## BASSE CONTINUE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

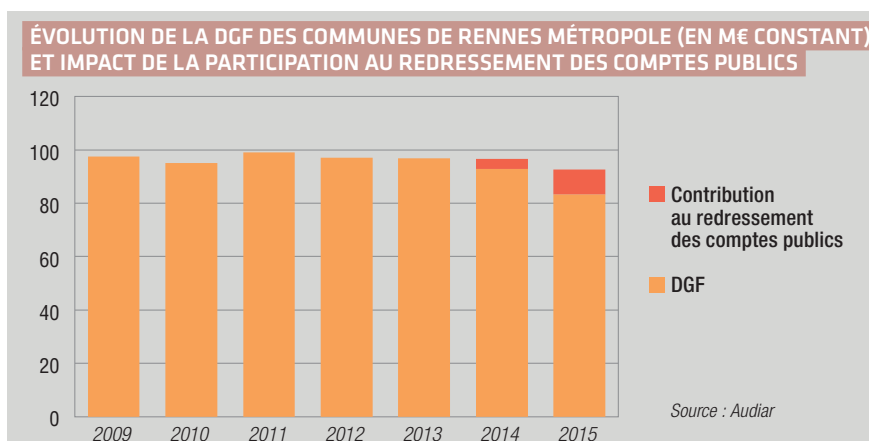
Les communes de Rennes Métropole perçoivent 83,3 millions d'euros de DGF en 2015, chiffre globalement en baisse de 15 % en € constant depuis 2009 alors même que la population a progressé de 5 % sur cette période. 2<sup>ème</sup> année de mise en place, la contribution des communes au redressement des comptes publics s'élève en 2015 à 9,4 millions d'€, après 3,7 millions d'€ en 2014. Celle-ci est calculée en proportion des recettes réelles de fonctionnement nettes : 2,59 % pour 2015.

La contribution au redressement des comptes publics en 2015 correspond globalement à une baisse de 10 % de la dotation globale de fonctionnement : - 9 % pour Rennes, - 13 % en moyenne dans les communes périphé-

riques avec cependant une grande disparité (de - 7 % Romillé à - 29 % à Chartres de Bretagne). Pour 3 communes, la contribution correspond à plus de 20 % du montant de leur DGF : Cesson-Sévigné, Chartres-de-Bretagne et Saint-Grégoire.

La contribution au redressement des comptes publics en 2015 s'élève donc en moyenne à 21 €/hab dans les communes de Rennes Métropole : de 26 €/hab à Rennes à 11 €/hab à Miniac-sous-Bécherel.

La participation des communes au redressement des comptes publics devra se poursuivre en 2016 et 2017, même si celle-ci, d'après l'annonce faite par le Président Hollande en juin 2016, sera moindre que prévu initialement en 2017.





**AGENCE D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL  
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE**

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2  
T : 02 99 01 86 40 - [www.audiar.org](http://www.audiar.org)

**Contact**

**Karine Baudy**  
**02 99 01 85 02**  
[k.baudy@audiar.org](mailto:k.baudy@audiar.org)